

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 27 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky Lesaulnier.

DATE DE LA CONVOCATION : 21/03/2025

Affichée le : 21/03/2025

PRÉSENTS : J. Lesaulnier – Jf. Drumare - J. Lefevre - G.Touraine - J. Losier - S. Guehl – H. Pautre - M. Dahinden - P. Harou - M. Chapron - C. Delabarre - P. Legay – S.Perdrix – C. Colas – I. Lemoine

ABSENTS : ////

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : P. Legay

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 15

Votants : 15

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et rappelle aux membres du conseil que l'ordre du jour leur a été adressé par mail le 21/03/2025.

1- Adoption du procès-verbal de la séance du 13 février 2025

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le contenu du procès-verbal du 13 février dernier, dont ils ont été destinataires lors de leur convocation.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à approuver ce procès-verbal. **Ces derniers décident à l'unanimité de l'approuver.**

Rapport au vu duquel la décision a été prise : Projet du PV de la séance précédente (annexe à la délibération)

Compte Financier Unique (CFU)

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, composé de données d'exécution budgétaire et d'informations financières et patrimoniales permettant de connaître la situation financière de la commune.

2- Adoption du compte financier unique 2024 du budget annexe assainissement

Monsieur le Maire présente le compte financier unique 2024 du budget annexe assainissement qui fait ressortir les résultats suivants :

NATURE	Dépenses 2024	Recettes 2024	Résultats 2024	Reprise / exercice antérieur	TOTAL
FONCTIONNEMENT	10 556.01	7 694.78	-2 861.23	48 490.87	45 629.64
INVESTISSEMENT	10 237.65	4 465.88	-5 771.77	42 455.54	36 683.77
TOTAL	20 793.66	12 160.66	-8 633.00	90 946.41	82 313.41

Restes à réaliser : Dépenses : 0 € / Recettes : 0 €

Après cette présentation, Monsieur le Maire se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Monsieur Drumare, 1^{er} adjoint, pour permettre au conseil de voter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le compte financier unique 2024 du budget annexe assainissement,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de sa décision.

3- Affectation du résultat 2024 au budget primitif 2025 du budget annexe assainissement

Le conseil municipal constatant un déficit d'exploitation de 2 861.23 € **décide à l'unanimité** de l'affecter comme suit :

Résultat de l'exercice	- 2 861.23 €
Résultats antérieurs reportés	48 490.87 €
Total du résultat à affecter	45 629.64 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	36 683.77 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0 €
Besoin de financement	0 €
Affectation	45 629.64 €
Report en exploitation R002	45 629.64 €

4- Régularisations et nouveaux amortissements du budget annexe assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil que le service de gestion comptable de Pont-Audemer l'a informé de la nécessité d'amortir les opérations du compte 218 du budget annexe assainissement. En conséquence, il convient de rattraper les annuités de 2022, 2023, 2024 et de prévoir celle de 2025 pour la pose d'un regard par l'entreprise VHC pour un montant de 1 203.29 €.

Pour 2025, les autres annuités à prévoir correspondent à un raccordement au tout à l'égout (842.95 €), à l'aménagement des berges de la station (2 540.40 €), à l'installation de buses (6 675.24 €), effectués par la même entreprise et à un raccordement au tout à l'égout effectué par l'entreprise Bussy pour un montant de 1 889.04 €.

A l'unanimité, le conseil donne son accord aux amortissements relatifs à ces opérations sur une durée de 10 ans.

5- Affectation du travail de l'employé communal à la station d'épuration du budget annexe assainissement au budget commune

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la somme affectée correspondant au travail de l'employé communal à la station d'épuration était de 3 000 € en 2024 et préconise au conseil de la reconsidérer à la hausse. **Après en avoir débattu, le conseil décide à l'unanimité de la majorer à 4 000 € pour l'année 2025.**

6- Vote du budget primitif 2025 au budget annexe assainissement

Monsieur le Maire donne diverses informations relatives à la préparation faite par la commission finances du budget primitif 2025 du budget annexe assainissement en date du 11 mars 2025.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal arrête et procède au vote du budget primitif 2025 du budget annexe assainissement. A l'unanimité, le conseil vote les recettes et les dépenses pour :

Section d'exploitation	48 308.70 €
Section d'investissement	42 603.77 €

7- Demandes de subventions

Monsieur le Maire informe le conseil de nouvelles demandes de subventions. Constatant que ces nouvelles demandes n'émanent pas de partenaires de la commune ou qu'elles ne sont pas locales, **le conseil à l'unanimité décide de ne pas accorder de subventions consécutives à ces demandes.**

8- Devis de maçonnerie

Monsieur le Maire présente au conseil le devis de maçonnerie de l'entreprise Losier pour la réfection des bâtiments communaux de la cour de la mairie pour un montant de 4 722 € TTC. **Le conseil donne son accord à l'unanimité aux travaux prévus et au devis présenté.**

9- Frais 2025 gardiennage église

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les frais de gardiennage de l'église en 2024 étaient de 400 €. **A l'unanimité, le conseil décide que ces frais de gardiennage pour l'année 2025 seront du même montant.** L'arrêté correspondant sera remis à la personne en charge du gardiennage de l'église.

10- Vote des taux des taxes locales 2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil les taux des taxes locales en 2024. **Le conseil pour l'année 2025 décide à la majorité des taux suivants :**

- Taxe foncière bâti 29.72 %
- Taxe foncière non bâti : 15.19 %
- Taxe d'habitation : 10.35 %
- Cotisation foncière des entreprises : 13.75 %

11- Adoption du compte financier unique 2024 du budget commune

Monsieur le Maire présente le compte financier unique 2024 du budget commune qui fait ressortir les résultats suivants :

NATURE	Dépenses 2024	Recettes 2024	Résultats 2024	Reprise / exercice antérieur	TOTAL
FONCTIONNEMENT	316 024.30	378 460.17	62 435.87	322 782.29	385 218.16
INVESTISSEMENT	106 285.32	252 197.65	145 912.33	-102 762.54	43 149.79
TOTAL	422 309.62	630 657.82	145 912.33	220 019.75	428 367.95

Restes à réaliser : Dépenses : 39 072.64 € / Recettes : 111 916 €

Après cette présentation, Monsieur le Maire se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Monsieur Drumare, 1^{er} adjoint, pour permettre au conseil de voter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le compte financier unique 2024 du budget commune,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de sa décision.

12- Affectation du résultat 2024 au budget primitif 2025 du budget commune

Le conseil municipal constatant un excédent de fonctionnement de 62 435.87 € **décide à l'unanimité** de l'affecter comme suit :

Résultat de l'exercice	62 435.87 €
Résultats antérieurs reportés	322 782.29 €
Total du résultat à affecter	385 218.16 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	43 149.79 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	72 843.36 €
Besoin de financement	0 €
Affectation	385 218.16 €
Report en exploitation R002	385 218.16 €

13- Nouveaux amortissements du budget commune

Monsieur le conseiller aux décideurs locaux du service de gestion comptable de Pont-Audemer a informé la commission finances, lors de leur réunion commune, de la nécessité d'amortir le montant des nouveaux travaux du SIEGE du compte 204182 :

- Mousseaux le Bourgai : 9 700 €
- Vata : 8 167 €
- Crépin Blangy : 10 700 €

Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'amortissement de ces travaux sur une durée de 5 ans.

14- Vote du budget primitif 2025 au budget commune

Monsieur le Maire donne diverses informations relatives à la préparation faite par la commission finances du budget primitif 2025 du budget commune en date du 11 mars 2025. **Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal arrête et procède au vote du budget primitif 2025 du budget commune. A l'unanimité, le conseil vote les recettes et les dépenses pour :**

Section de fonctionnement	732 360.16 €
Section d'investissement	532 372.64 €

15- Modifications de la délibération 2020-31 indemnités du maire et des adjoints

Monsieur le Maire informe le conseil que le service dépenses du service de gestion comptable de Pont-Audemer l'a avisé que la délibération prise le 11 juin 2020 (2020-31) fixant les indemnités des élus n'était pas conforme car le montant des indemnités doit être un pourcentage de l'indice maximal de la fonction publique et non un montant pré-établi.

En conséquence, la délibération 2020-31 est modifiée comme suit pour les élus de la commune :

- Maire : 31 % de l'indice maximal
- Adjoints : 8.25 % de l'indice maximal.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à ces précisions modifiant la délibération 2020-31.

16- Désignation des référents état civil

Monsieur le Maire rappelle la loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice transférant au notariat la délivrance de l'apostille et de la légalisation des actes publics. Il notifie au conseil que l'Association des Maires de France l'a avisé de la réforme de l'apostille et de la légalisation qui entre en vigueur le 1^{er} mai 2025 et le 1^{er} septembre 2025.

Dans le cadre de cette réforme et dans un premier temps, les communes sont appelées à désigner un ou plusieurs référents en matière d'état civil et en transmettre les coordonnées au Conseil supérieur du notariat. Monsieur Touraine, adjoint de la commune, fait constater que le maire et les adjoints sont d'office officiers d'état civil. (article L. 2122-31 du CGCT) Madame Doignies, secrétaire de mairie, a été désignée par arrêté officier d'état civil dans le cadre de ses fonctions.

Le conseil à l'unanimité maintient ces dispositions et donne autorisation à Monsieur le Maire de donner les informations utiles au Conseil supérieur du notariat.

Questions et informations diverses

La mairie de Cormeilles a transmis à la commune le compte-rendu du conseil d'école du 17 mars 2025.

L'assemblée générale du SIAEP du Lieuvin a eu lieu le 25 février 2025.

Monsieur le Maire mentionne que le préfet a avisé les communes euroises qu'au 1^{er} janvier 2026 elles seront dessaisies de la compétence «eau» et/ou «assainissement», celles-ci seront intégrées aux compétences obligatoires des communautés de communes. Toutefois, les communautés de communes comme les communes pourront solliciter une délégation. Le choix sera proposé au conseil lors de la mise en place de ce transfert.

Monsieur le Préfet mentionne qu'il doit prendre au plus tard le 31 octobre 2025 un arrêté qui fixera le nombre de sièges, ainsi que leur répartition, pour chaque communauté d'agglomération et communauté de communes euroises. Cet arrêté prendra effet à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux soit en mars 2026. Une délibération du conseil sera à prendre avant le 31 août 2025.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du courrier d'un habitant de la commune concernant l'enfouissement du réseau d'eau. Monsieur le Maire y a répondu en précisant que la compétence eau n'était pas du registre de la commune mais de celle du Syndicat d'Eau de Beuzeville.

Un habitant remercie le conseil pour l'entretien du chemin d'amour.

L'association Cormeilles Rose pour la subvention attribuée et l'habitante qui a bénéficié d'une aide pour le voyage scolaire de son enfant remercient vivement le conseil.

Fin de la séance : 21h

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du : 24/04/2025

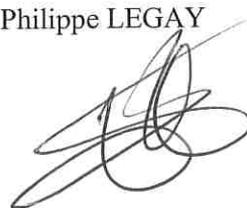
Affiché le : 28/04/2025

Le Maire,
Jacky LESAULNIER

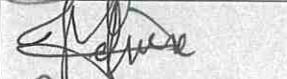
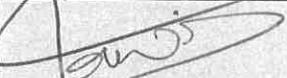
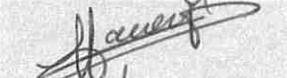
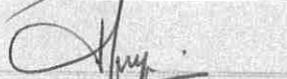
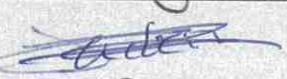
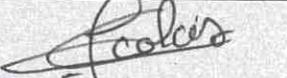
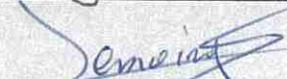


Le secrétaire de Séance :

Philippe LEGAY



Feuille de présence des membres du Conseil Municipal Réunion du 27 mars 2025

Membres	Signatures	Absent*	Pouvoir donné à (Nom-Prénom)	Signature(s) du (des) Mandaté(s)
LESAULNIER Jacky				
DRUMARE Jean-François				
LEFEVRE Joëlle				
TOURAINÉ Gwenaël				
LOSIER Jacky				
GUEHL Sophie				
PAUTRE Hélène				
DAHINDEN Michèle				
HAROU Pascal				
CHAPRON Muriel				
DELABARRE Christian				
LEGAY Philippe				
PERDRIX Sophie				
COLAS Christophe				
LEMOINE Isabelle				

*Mettre une croix dans la colonne si absent